

**Séance du 21 Décembre 2021**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mil vingt et un,

Le 21 Décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

**Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal :** 14 Décembre 2021

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GARDEN Bruno, DREY Marie-France, DEJEAN Michel, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, BUREAUD Grégory, RANNOU Virginie, GOUSSET Estelle, REYMOND-BURDIN Rose-May, YASSIN Faysal formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

**Pouvoirs :** MORIN Stéphane a donné pouvoir à BRUNETEAU Claudine, BELTRAME Stéphanie a donné pouvoir à DUPUY Isabelle, MOURMANT Christophe a donné pouvoir à GARDEN Bruno, LACOTTE Christian a donné pouvoir REYMOND-BURDIN Rose-May.

**Absent :** M. FERRAND Pascal

A été nommé secrétaire de séance Grégory BUREAUD

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - **Approbation du procès-verbal de séance du 09 Novembre 2021**
- 2 - **Demandes de subvention :**
  - Association Ecollégien MéPAKE - Fontcouverte
  - Projet 4L Trophy
- 3 - **Budget principal - Décision Modificative**
- 4 - **Maîtrise de la demande d'énergie :**
  - Modification des statuts du S.D.E.E.R.
- 5 - **Recomposition des commissions de la CdA de Saintes (retiré)**
- 6 - **Communication des rapports sur l'eau et l'assainissement – Année 2020**
- 7 - **Campagne de contrôle de fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel de plus de 10 ans**
- 8 - **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Présentation du planning et des objectifs**
- 9 - **Présentation du nouveau logo**
- 10 - **Présentation du nouveau site internet**
- 11 - **Informations diverses**
- 12 - **Questions diverses**

**PRÉAMBULE**

**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le secrétaire selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : Grégory BUREAUD est nommé secrétaire de séance.

### **Quorum**

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum des conseillers municipaux présents est atteint.

### **L'approbation du procès-verbal de séance du 09 novembre 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal du 09 Novembre 2021, celui-ci n'appelant aucune observation, ni réserve.

- M. le Maire propose au Conseil Municipal de retirer le point 5 de l'ordre du jour qui concerne la reconstitution des commissions à la CdA de Saintes n'ayant pas reçu tous les éléments pour délibérer.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée.

### **Objet : Demande de subvention – Junior Association Ecollégien MÉPAKE de Fontcouverte**

Monsieur le Maire fait part de la demande de soutien financier de l'association Ecollégien MÉPAKE, nouvellement créée, dont l'objectif est de défendre la préservation de la planète par différents moyens.

Il propose au Conseil Municipal de donner la parole aux jeunes responsables du bureau afin qu'ils puissent présenter leur projet d'écocitoyenneté qu'ils souhaitent mener sur la commune pour sensibiliser le public à la protection de notre planète.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder un soutien financier à l'association Ecollégien MÉPAKE de Fontcouverte d'un montant de 500 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Objet : Soutien à l'association « la cagouille en vadrouille » du 4L Trophy 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'initiative de deux jeunes Fontcouvertois. Ces passionnés de mécanique souhaitent participer au raid de la 25<sup>ème</sup> édition du 4L Trophy qui interviendra du 17 au 27 février 2022. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recevoir l'équipage pour qu'il expose en séance les objectifs de leur démarche.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

L'équipage expose qu'il s'agit d'un raid humanitaire à bord de l'emblématique Renault 4L dans lequel des jeunes de moins de 25 ans doivent acheminer des fournitures scolaires et sportives pour les écoliers marocains.

Il ne s'agit pas d'une course de vitesse, mais d'une course d'orientation. Le but étant de faire le moins de kilomètres possibles, à l'aide d'un carnet de route, d'une boussole et de l'entraide entre équipages.

L'équipage Fontcouvertois sollicite le soutien de la commune pour mener à bien cette expédition et propose de mettre un encart publicitaire aux couleurs de Fontcouverte sur leur véhicule. Le départ de la course se fera à Biarritz sur un parcours de près de 6000km. Les participants traversent l'Espagne et le Maroc.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder une aide de 600 euros pour soutenir cette expédition humanitaire,
- Dit que l'encart publicitaire consistera au positionnement du logo de Fontcouverte sur le véhicule de manière visible,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat avec l'association La cagouille en vadrouille « 4L Trophy » pour la 25<sup>ème</sup> édition 2022 et tous les documents afférents à ce dossier.

**Objet : Budget principal - Décision modificative**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'emprunt contracté en septembre dernier, il convient d'inscrire au budget principal les crédits liés aux frais de commission d'engagement (soit 475 €).

Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget principal de la commune comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant €</i>	<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant €</i>
6068 (011) : Autres matières et fournitures	- 475,00		
6688 (66) : Autres charges financières	475,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

**Objet : Modification des statuts du SDEER pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique**

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvain LESPINASSE qui expose :

Les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Il est donné lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :  
« *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

**Objet : Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement Année 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 1413-1, L. 1411-3,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par ses articles L. 2224-4 et D.2224-5, la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Sylvain LESPINASSE, Maire-Adjoint, concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2020.

**Le Conseil Municipal prend acte** de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour la commune de Fontcouverte.

Un exemplaire de ce rapport est à la disposition du public au secrétariat de la Mairie. Il est également consultable sur le site de EAU 17.

**Objet : Lancement de la campagne de contrôle des installations d'assainissement individuels de + de 10 ans**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain LESPINASSE qui expose :

En application de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, l'ensemble des dispositifs d'assainissement individuels doit faire l'objet d'un contrôle obligatoire de fonctionnement et d'entretien.

Ces diagnostics ont pour but de vérifier que le fonctionnement de ces installations ne présente pas de risque pour la santé des personnes ou de pollution de l'environnement. Par ailleurs, ils permettent de conseiller les propriétaires sur l'entretien de leur assainissement et de les assister si besoin sur les éventuels travaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Outre le caractère obligatoire, ces diagnostics s'inscrivent dans une démarche de protection et de préservation de la qualité des eaux. En effet, notre commune est concernée par les mesures des périmètres de protection du captage d'eau potable « Coulonge-sur-Charente » située sur Saint-Savinien.

La réalisation des différents contrôles des installations d'assainissement individuel a été confié au service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) de Eau 17.

Eau 17, qui assure déjà depuis plusieurs années la vérification des installations neuves, va donc procéder aux diagnostics de fonctionnement et d'entretien des systèmes existants sur notre commune de plus de 10 ans avec le concours de la Société NCA Environnement. 164 contrôles sont prévus au cours du premier semestre de l'année 2022. Sont exclues les installations de moins de 10 ans ou celles ayant été contrôlées suite à une vente récente.

Ce contrôle fera l'objet d'une redevance à la charge de chaque propriétaire, en contrepartie du service rendu. Le tarif pour 2022 est fixé à 110€ TTC. Chaque foyer concerné sera informé individuellement de cette visite par courrier.

Une réunion publique à l'attention du public concerné était prévue. Compte tenu du contexte sanitaire, l'organisation de celle-ci a été abandonnée.

Le conseil Municipal prend acte de cette démarche.

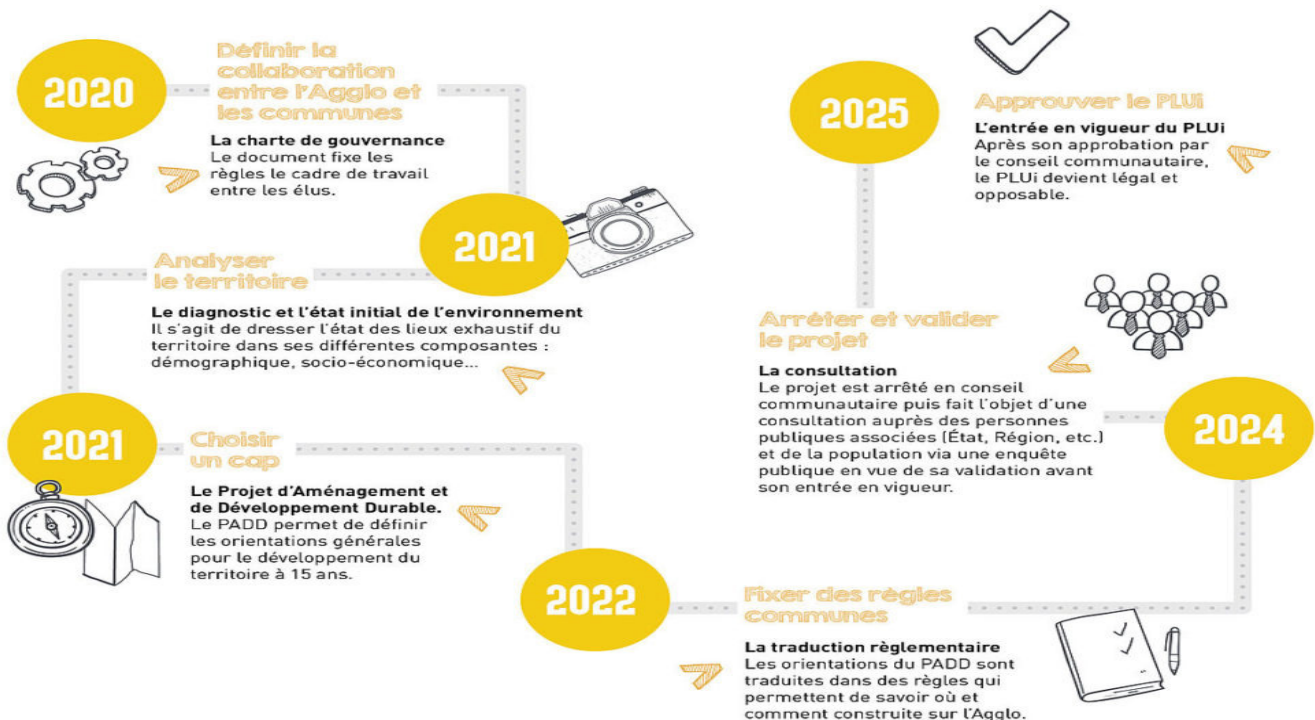
**Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Présentation du planning et des objectifs**

Monsieur le Maire rappelle que Le PLUi est le nouvel outil de référence de l'urbanisme. Ce document règlementaire permettra de bâtir un projet d'aménagement solidaire et collectif. Le PLUi devra respecter la diversité et les spécificités des 36 communes de l'Agglomération de Saintes.

Pour parvenir à co-construire le PLUi, la concertation avec les élus du territoire est renforcée.

Monsieur le Maire communique les différentes étapes d'élaboration du PLUi

## Les étapes du PLUi



- **Rédaction d'une charte de gouvernance** : c'est la définition du cadre de collaboration entre les élus communaux et les élus communautaires. Elle a été approuvée le 06 Juillet 2020
- **Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement (PADD)** : pièce maitresse du PLUi, il exprime les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire Saintais.
- **Finalisation du PLUi** : cette étape marque l'achèvement de la phase d'élaboration du PLUi. Elle comprend un rapport de présentation, le PADD, le règlement et documents graphiques délimitant les zones et fixant les règles qui s'y appliquent.
- **Lancement d'une enquête publique** : elle permet aux habitants de formuler des observations sur le PLUi arrêté par les élus.
- **Approbation du PLUi** : cette dernière étape vise à assurer la prise en compte des remarques et des avis formulés lors de l'enquête publique.

Monsieur le Maire précise que la charte de gouvernance, approuvée le 6 juillet 2021, prévoit les modalités de concertation suivantes :

- ❖ Articles dans les bulletins municipaux et dans l'Esprit d'Agglo
- ❖ Une page internet dédiée sur le site de la CdA
- ❖ Des réunions publiques à plusieurs moments de la procédure  
(selon les conditions sanitaires en vigueur)

La liste des engagements prévus dans cette charte est distribuée à tous les conseillers municipaux.

Il informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 14 Décembre 2021 a approuvé le lancement de la procédure du PLUi.

Pour assurer une concertation adaptée du public, un registre d'observations et de propositions est déposé au secrétariat de la mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

### **Objet : Présentation du nouveau logo**

Monsieur le Maire présente le nouveau logo épuré aux couleurs dynamiques. Il a pour objectif d'être responsive, c'est-à-dire accessible pour tous les formats d'écrans, ordinateur, tablettes, smartphones....

Il propose au Conseil Municipal de le diffuser, à partir du 1er janvier 2022. Il remplacera l'ancien sur le site internet, sur le bulletin municipal, sur l'application panneau pocket ainsi que sur les documents administratifs de la commune.

Il tient à remercier tous les membres de la commission « communication » qui ont travaillé pour obtenir un logo représentatif de notre commune et aux couleurs dynamiques.

### **Objet : Présentation du nouveau site internet**

Monsieur le Maire demande à Isabelle DUPUY, en charge de travailler sur le nouveau site internet, de présenter la page d'accueil du futur site internet.

Il précise que la commune conserve le même prestataire « Réseau des communes » qui permet de faire évoluer le site.

Il remercie plus particulièrement Isabelle DUPUY pour la tenue et la mise à jour du site internet et le travail très exigeant qu'impose la réalisation du nouveau site.

Il remercie également Marie-France DREY pour le travail accompli dans le cadre des différents supports de communication.

### **Objet : Informations du Maire, des Adjointes et des Délégués**

#### **- Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'accroissement temporaire du travail au sein du service administratif il a été recruté, sous contrat CDD, un adjoint administratif pour renforcer l'équipe administrative.

- **Bâtiment Mauret – 6 Place de l’Eglise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l’acte notarié relatif à l’acquisition du bâtiment « Mauret » (ancienne boulangerie) est signé. La commune est désormais propriétaire de ce bien.

- **Licence 4**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l’acte notarié relatif à l’acquisition de la licence IV, mise en vente par la Villa Nora, est signé. La commune dispose désormais de cette licence IV qu’il conviendra de faire exister sur une période de 5 ans. Une location annuelle pourrait être envisagée. Cette question sera à étudier dans le courant de l’année.

Michel DEJEAN confirme l’intérêt de conserver cette licence sur la commune.

- **Collège Edgar QUINET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’en application de la convention n° 2017/4D signée entre la commune et le Collège Edgar Quinet de Saintes définissant la participation financière de la commune pour l’extension et la restructuration du collège, la contribution totale de la commune avait été fixée à 1 110 € en fonction du nombre d’élèves de Fontcouverte fréquentant l’établissement.

Pour 2021, il informe que la commune a reçu l’appel du solde de la participation financière à l’opération d’investissement qui s’élève à 111 €.

- **Budget - Fonds perçus au titre de l’année 2021 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fonds perçus par la commune au titre de l’année 2021 sont :

- Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits mutations : 58 367,93 €
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : 38 306 € (19 153 € x 2 versements)

- **SOS Village d’enfants**

Monsieur le Maire indique que les permis de construire ont été délivrés. La signature de l’acte notarié devrait intervenir prochainement. Les travaux débuteront au printemps 2022 et s’étaleront sur une année. L’ouverture est programmée en 2023. 34 emplois sont prévus.

- **Bulletin 62**

Marie-France DREY indique que la parution du bulletin n° 62 est prévu mi- janvier 2022.

- **Environnement**

Bruno GARDEN indique que le SYMBA a procédé à l’entretien de la ripisylve de l’Escambouille en accord avec la Municipalité et les propriétaires riverains. Cette opération consiste à débarrasser les rives du cours d’eau et obéit aux procédures dictées par la Loi sur l’Eau.

- **Lavoir de l’Escambouille**

Bruno GARDEN informe l’assemblée que l’association le SAS chantier d’insertion a terminé les travaux de restauration du lavoir qui a retrouvé son aspect d’origine.

- **Colis de Noël**

Madame Rose-May REYMOND BURDIN demande si la commune envisage de distribuer des colis de Noël aux aînés de Fontcouverte comme cela se pratique dans d’autres communes.

Monsieur le Maire répond qu’à Fontcouverte la tradition n’est pas de distribuer des colis pour Noël mais plutôt de veiller tout au long de l’année à nos aînés, notamment en période de canicule, pour connaître leurs besoins ou tout simplement les rassurer et les conseiller.

La municipalité soutient les activités du Club des Aînés de Fontcouverte.

Compte tenu du contexte sanitaire, il n’est pas envisageable actuellement d’envisager une programmation. Si une action devait être organisée en direction des aînés, ce pourrait être une activité culturelle ou de spectacle.

Rose-May REYMOND BURDIN répond : oui, pourquoi pas une soirée.

Claudie VILLENEUVE SOULARD approuve l’idée de l’activité culturelle, plus intéressante pour rompre l’isolement social des personnes âgées.

Michel DEJEAN indique que les aînés participent aux activités hebdomadaires du club des aînés. Il a constaté que peu de personnes restent isolées sur notre commune. Dès lors qu’un litige ou un fait est signalé par un aîné en mairie, il va à leur rencontre.

Isabelle DUPUY précise que la tradition du colis de Noël se perpétue principalement dans les plus petites communes.

- **Travaux sur bâtiments**

Claudine BRUNETEAU indique que les travaux de rénovation énergétique de l'Ecole Elémentaire suivent leurs cours.

- **Animations**

Michel DEJEAN indique que le téléthon s'est bien déroulé malgré le contexte sanitaire. L'association théâtrale, le bruit de l'encre a pu assurer sa représentation comme prévu le dimanche.

Marie France DREY informe le conseil municipal que les enfants de l'école maternelle ont pu participer au spectacle et goûter de Noël.

- **Vœux du maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le courrier de Monsieur le Préfet reçu ce jour annonce l'annulation des cérémonies des vœux.

C'est donc avec regrets qu'il annonce que les vœux de la municipalité, prévu le 7 janvier 2022, sont annulés.

La municipalité présentera exceptionnellement ses vœux aux fontcouvertois au travers de tous les supports de communication.

Monsieur le Maire précise qu'il présentera les vœux aux associations et aux entreprises communales par voie électronique.

**Questions diverses //**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

**Ont signé au registre les membres présents.**